
Renvoi au comité des Finances de l'annonce de l'agent national du district de Montdidier (Somme) de la vente des biens nationaux, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'annonce de l'agent national du district de Montdidier (Somme) de la vente des biens nationaux, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 395-396;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17269_t1_0395_0000_18

Fichier pdf généré le 07/10/2019

défend les droits de l'homme, nous avons frémé en apprenant l'assassinat d'un des plus zélés défenseurs du peuple, nous avons sentie la douleur du coup frappé en la personne de Tallien. Qu'ils périssent les scélérats, poursuivons cette faction sanguinaire qui agite depuis longtemps le sanctuaire des loix, la République entière indigné, réclame une prompte et éclatante justice.

Juront de nouveaux haine implacable aux intrigans, guerre à mort au tirant, guerre éternelle aux ambitieux. Nous jurons ne reconnoître d'autre point de raliment que la Convention nationale. Nous juron, l'obéissance au loy, nous of-front nos corps pour servire de rempart à la défense de la Convention, et nous juront verser jusqu'à la dernière goutte de sang qui coule dans nos veines pour la cause de la liberté.

Vivre libres ou la morts.

TOUZE, *président*, POLLARD, HEURLAUX, BAREL, *secrétaire, et six autres signatures.*

12

Le conseil-général de la commune de Fontenay-le-Peuple [ci-devant Fontenay-le-Comte, Vendée] dit : **Législateurs, en vous seuls doit résider l'exercice de la puissance du peuple : exercez-la contre l'intrigue qui veut ramener la terreur ; maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix ; maintenez la loi du 17 septembre, mais sans extension arbitraire dans son exécution.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (19).

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée, écrivent à la Convention nationale pour lui témoigner leur satisfaction sur la manifestation des principes professés par les nouveaux représentans délégués près l'armée de l'Ouest, qui déjà, disent-ils, ont pris des mesures dont on peut présager les plus heureux résultats (20).

13

La société populaire de Roanne [Loire] félicite la Convention sur ses glorieux travaux, l'invite à maintenir le gouvernement révolutionnaire et la loi du 17 septembre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (21).

(19) P.-V., XLVII, 32.

(20) Bull., 17 vend.

(21) P.-V., XLVII, 32. Bull., 24 vend. (suppl.).

14

La société populaire de Jousey [?] invite la Convention à continuer le gouvernement révolutionnaire et à ordonner la réincarcération des ennemis du peuple.

Renvoi au comité de Sûreté générale (22).

15

Le citoyen Hoche, général de l'armée des Côtes de Cherbourg, annonce la réception du drapeau envoyé à cette armée. Insertion au bulletin (23).

[Lazare Hoche, général en chef, au citoyen président de la Convention nationale, du quartier-général de Vire, le 5 vendémiaire an III] (24)

Citoyen,

J'ai reçu des mains des augustes victimes de la fureur insensée des rois le gage précieux de la reconnaissance nationale ; je vais le présenter, ainsi que nos deux modèles, à mes frères d'armes. Ce nouvel oriflamme, désormais à la tête de nos bataillons, va doubler notre ardeur martiale, et sa vue, en nous animant, fera pâler l'ennemi tremblant, qui par une fuite prompte tente en vain d'échapper à nos coups.

Signé HOCHÉ.

16

L'agent national du district de Figeac [Lot] écrit qu'il a procédé à la vente de onze lots de domaines nationaux, estimés 9 800 L, vendus 24 550 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (25).

17

L'agent national du district de Montdidier [Somme] écrit que plusieurs parties de biens, estimées 9 775 L, ont été adjudgées 30 350 L.

(22) P.-V., XLVII, 32.

(23) P.-V., XLVII, 32.

(24) C 321, pl. 1338, p. 17. *Moniteur*, XXII, 181 ; *Bull.*, 17 vend. ; *Débats*, n° 747, 278 ; *J. Mont.*, n° 163 ; *J. Fr.*, n° 744 ; *M. U.*, XLIV, 281.

(25) P.-V., XLVII, 32. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (26).

18

L'agent national du district de Strasbourg [Bas-Rhin] annonce que la société populaire de Wasselonne a équipé à ses frais un cavalier jacobin, dont elle fait une offrande civique.

Mention honorable, insertion au bulletin (27).

[L'agent national du district de Strasbourg au président de la Convention nationale, du 3 vendémiaire an III] (28)

La société populaire de Wasselonne, commune située dans ce district vient de monter et équiper à ses frais un cavalier républicain qu'elle destine à entrer dans le dixième régiment de chasseurs. J'ay cru devoir te faire part de cette offrande civique d'une société qui a déjà donné plusieurs fois des preuves du patriotisme le plus pur et le plus énergique, et je te prie d'en donner connoissance à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

MAINOIN.

19

La société populaire d'Alais [Gard] se plaint du modérantisme, demande que la Convention reste à son poste, et qu'elle poursuive les aristocrates, les modérés, les intrigans, les ambitieux et dilapidateurs de la fortune publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (29).

[La société populaire épurée des sans-culottes d'Alais, à la Convention nationale, du 1er vendémiaire an III] (30)

Représentans d'un peuple libre,

A peine eûmes-nous appris les projets tyranniques du Cromwel français et de ses complices que nos coeurs et nos mains furent unanimes pour appaudir à leur juste supplice. Nous fûmes alors des premiers à vous féliciter sur votre énergie vraiment républicaine, nous ne serons pas des derniers à vous parler des dangers du modérantisme. Oui, il faut le règne de la justice, mais d'une justice sévère pour les ennemis de

(26) P.-V., XLVII, 33. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(27) P.-V., XLVII, 33. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(28) C 322, pl. 1352, p. 18.

(29) P.-V., XLVII, 33. *Bull.*, 26 vend. (suppl.).

(30) C 322, pl. 1352, p. 20.

l'égalité. Il ne faut pas leur laisser croire que la Révolution du 9 thermidor ait été faite pour substituer le despotisme à la tyrannie, mais il faut les convaincre qu'elle n'a été opérée que pour la liberté. Nous n'avons pas combattu cinq ans contre ses ennemis pour voir devenir inutiles en un jour, tant d'efforts et tant de sacrifices.

Autant nous avons montré de fermeté et de zèle à lutter contre les agents secondaires de Robespierre, qui opprimoient les patriotes de cette commune, et à déjouer les complots contre-révolutionnaires de l'infâme Dominique Allier, qui ont failli à éclater ces jours derniers dans nos contrées; autant nous jurons de mettre de courage et d'activité dans la surveillance des ennemis de la Liberté de quelque masque qu'ils se couvrent.

Et vous, intrépides Montagnards, continuez à poursuivre les aristocrates, les modérés, les intrigans, les ambitieux, les dilapidateurs de la fortune publique, en un mot tous les ennemis de la République, restez à votre poste jusqu'à leur entier anéantissement et vous recevrez les bénédictions de tous les amis de la Liberté et de l'Egalité.

Vive la République! vive la Montagne! périssent tous les ennemis des gouvernemens démocratiques!

Les membres composant le comité de correspondance, PELINEC, président, DUROCH, secrétaire, SOULIER, CHAMBON, FILLON.

20

La société populaire d'Arleuf [Nièvre] annonce qu'un domaine national, estimé 13 511 L, a été vendu 90 435 L; qu'un autre, estimé 5 767 L, s'est vendu 47 295 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (31).

21

Le citoyen Urbain Péen, habitant de la commune d'Avallon [Yonne], qui a précédemment fait don de 5 L pour les frais de la guerre, annonce qu'il les réitérera tant que durera la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (32).

[Le citoyen Urbain Péen à la Convention nationale, d'Avallon, le 6 vendémiaire an III] (33)

(31) P.-V., XLVII, 33. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(32) P.-V., XLVII, 33. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(33) C 321, pl. 1241, p. 27. Jointe une quittance de patente de 5 L, au nom d'Urbain Péen, délivrée au district d'Avallon, le 15 février 1793.